

COMMUNE DE MALBOSC

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 12 Mars 2018

L'an deux-mille-dix-huit, le lundi douze mars à 18h00, le Conseil Municipal de cette commune convoqué le 5 mars deux-mille-dix-huit s'est réuni à la salle de la Mairie de MALBOSC, sous la présidence de Monsieur Michel PIALET, maire de Malbosc.

Présents : Michel PIALET, Evelyne AGNIEL, Christian MANIFACIER, Maud CLAVEL, Michel RISSE, Michel DURAND-GASSELIN, Paul KELLER.

Absents : Chantal MEBREK.

Secrétaire de séance : Paul KELLER.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 22 janvier 2018 :

Adopté à l'unanimité

Validation de l'ordre du jour :

Ajout d'une délibération de subvention aux associations.

Adopté à l'unanimité

Vote des comptes administratifs :

: Délibération N° DEL-009-2018 : Compte administratif Service de l'eau Malbosc 2017 :

Ce compte a été transmis au SISPEC (Syndicat Intercommunal de Service Public de l'Eau en Cévennes). Il reste à intégrer au budget général de la commune un excédent de financement de 12 904,11€.

Adopté à l'unanimité

: Délibération N° DEL-010-2018 : Compte administratif Assainissement 2017 :

Ce compte a été transmis au SISPEC (Syndicat Intercommunal de Service Public de l'Eau en Cévennes). Il reste à intégrer au budget général de la commune un excédent de financement de 1 721,76€.

Adopté à l'unanimité

: Délibération N° DEL-011-2018 : Compte administratif Point Multi Services 2017 :

Les travaux étant terminés, ce budget est intégré au budget général de la commune avec un excédent de financement de 126 944,33€.

Adopté à l'unanimité

: Délibération N° DEL-008-2018 : Compte administratif 2017 complet - Malbosc :

Un excédent de fonctionnement de 45 285,11€ est affecté au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté), provisionnement au budget de fonctionnement 2018.

Adopté à l'unanimité

Décision N° 2018-005 : Tarifs Municipaux 2018 :

:- Taxe d'aménagement :

Sur les constructions neuves, voté pour 3 ans.

Adopté à l'unanimité

:- Location de la salle communale :

On proposera, lors du prochain conseil, une délibération pour un tarif à 200€ la location par week-ends aux personnes ne résidant pas sur la commune, avec une caution de 500€

Adopté à l'unanimité

:- Droit de place :

Après débats, le conseil décide le maintien du tarif de droit de place pour la foire à 5€ pour 2018, et instaure la gratuité pour le marché dominical estival 2018.

Adopté à l'unanimité

:- Concession cimetière :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le maintien des tarifs :

- **Concessions trentenaires :** Prix du m² : **75 €**
- **Concessions cinquantenaires :** Prix du m² : **110 €**
- **Columbarium**
 - Une case concédée pour 30 ans : **200 €**
 - Une case concédée pour 50 ans : **350 €**
 - Frais d'ouverture /fermeture : **30 €**
- **Dispersion dans le jardin du souvenir :** **30 €**

Adopté à l'unanimité

Décision N° 2018-006 : Taux d'imposition des Taxes Locales 2018 :

Après débats, le conseil décide le maintien des mêmes taux qu'en 2017.

Adopté à l'unanimité

Décision N° 2018-007 : Subventions aux associations :

Au Restos du Cœur :

Subvention au Restos du Cœur de l'Ardèche : **150 €**,

Subvention au Restos du Cœur du Gard : **150 €**.

Au Foyer des collèges :

La moyenne est de **50 € par enfant** et par an, inscrit dans les 2 collèges suivants :

Subvention pour le foyer du collège de Bessèges,

Subvention pour le foyer du collège des Vans.

Au Foyer des hôpitaux :

Maison de secours de Bessèges : **100 €**,

Maison de retraite SILHOL de Bessèges (Association « Les Magnanarelles ») : **100 €**,

Maison de l'hôpital de Saint Ambroix : **100 €**,

Foyer de l'Hôpital des Vans : **100 €**.

Aides aux associations :

Locales : sous forme de prestations (Les amis de la Pauze, Comité animation Malbosc)

Hors commune : "Vivre chez soi" Les Vans **100 €**,

"Sol ré mi" Les Vans **150 €**

Aides aux familles :

Voyages scolaires : **25 €** par nuitée sur demande des parents et justificatif des établissements

Secours d'urgence :

Reconduite à raison de **500 €** (factures à l'appui).

Adopté à l'unanimité

Questions diverses :

- Emploi Mairie : Evelyne Beaurain sera remplacée par Géraldine Platon 1 jour par semaine à la comptabilité de la commune.
- AB Cèze : approbation de l'adhésion des communes de Bessas, Orgnac l'Aven et Vagnas.
- SISPEC : désignation d'un représentant non élu à la commission consultative des services publics locaux : Éric Olivier.
- Aménagement d'une aire de jeux à côté de la salle des fêtes, sur le terrain à l'entrée du village, avant l'école au-dessus de la route. Le budget à prévoir serait autour de 5000€.
- Aménagement de la salle des fêtes : prévoir 29 000€ de subvention pour 31 000€ de dépenses.
- Couverture de la zone du camping pour les téléphones portables : il faudrait que la commune mette à disposition un terrain de quelques mètres carrés pour l'installation d'un relais subventionnable à 100%.